



# CHARTRE DE L'ÉCOLINE

1. Détails et vie pratique
2. Relation aux familles
3. Informations officielles

## 1. REGLES DE VIE

### L'ADAPTATION

Parce que chaque enfant et chaque famille est unique, nous souhaitons permettre à chaque famille de pouvoir définir avec notre équipe la phase d'adaptation de leur enfant en fonction de ses besoins et des possibilités de la famille et dans le cadre général permis par l'école.

Ce cadre général, répondant avant tout aux intérêts de l'enfant, est le suivant :

- Nous invitons les parents à commencer le processus de séparation progressivement sur les semaines précédant la rentrée. Ils peuvent faciliter ce processus s'ils sont eux-mêmes confiants et bien préparés et s'ils en parlent sereinement avec leur enfant quelques jours avant la rentrée.
- Le jour de la rentrée, les parents peuvent rester le temps qu'ils souhaitent jusqu'à 9h au plus tard
- Nous invitons les familles dont les enfants font leur 1<sup>ère</sup> rentrée à l'écoline à s'organiser pour commencer par une matinée avant d'ajouter, le 2<sup>ème</sup> jour si tout va bien, le temps de gaderie du midi (11h30-14h30), puis l'après-midi et ainsi de suite.
- Selon la disponibilité des parents, cette adaptation progressive peut être décidée au jour le jour, en fonction des facilités/difficultés de chaque enfant.
- Lors des 3 premiers jours de fréquentation de l'enfant, les parents doivent pouvoir venir chercher leur enfant à n'importe quel moment, sur appel de l'écoline, si la séparation est trop difficile à gérer pour l'enfant, ce qui sera évalué par l'équipe de l'écoline

### ARRIVEES ET DEPARTS

Les enfants sont accueillis à l'intérieur des locaux de l'écoline. Les parents sont priés de préparer l'enfant dans l'espace Accueil (rangement des chaussures, vestes, etc, mise des chaussons) et de confier leur enfant à l'équipe de l'écoline avant de repartir. Toute information importante doit être notifiée à la personne qui accueille l'enfant.

L'écoline propose des horaires d'arrivées et de départs échelonnés :

- De 7h30 à 8h30 pour les enfants inscrits à l'option « Early Start », au 1<sup>er</sup> étage pour tous
- de 8h30 à 9h en début de matinée, au 1<sup>er</sup> étage (Préscolaires) et rez-de-chaussée (Scolaires)
- puis de 14h à 14h15 en début d'après-midi, au 1<sup>er</sup> étage (Préscolaires) et rez-de-chaussée (Scolaires)
- de 15h45 à 16h, au 1<sup>er</sup> étage (Préscolaires) et rez-de-chaussée (Scolaires)
- de 17h30 à 18h15, au 1<sup>er</sup> étage pour tous

Ces périodes sont propices aux échanges avec l'équipe éducative.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les parents fournissent une liste nominative et exhaustive des personnes mandatées pour venir chercher leur enfant à l'écoline. L'équipe de l'écoline se réserve le droit de demander une preuve

d'identité à toute personne venant récupérer un enfant et de ne pas confier un enfant à toute personne n'apportant pas les garanties suffisantes.

Si les parents ou leur représentant mandaté devaient exceptionnellement être en retard, ils sont priés d'en avertir l'écoline par téléphone au plus tôt, et entrer discrètement dans l'écoline en requérant le minimum d'attention et de temps du personnel éducatif qui a d'autres engagements à ce moment-là.

La responsabilité de l'écoline cesse au moment où l'enfant est remis à ses parents ou à leur représentant mandaté, au sein des locaux de l'écoline. Avant de partir, les parents s'assurent que les affaires de leur enfant restant à l'écoline sont bien rangées, notamment les chaussons ! Ceci pour éviter de perdre du temps à les chercher la prochaine fois que l'enfant vient à l'écoline.

## **L'ALIMENTATION**

L'écoline est labellisée « Fourchette Verte ». Ce label de qualité garantit une alimentation équilibrée répondant aux besoins des enfants. Les repas de midi et le goûter de l'après-midi sont préparés par « Traiteur Bio », qui propose une alimentation biologique, équilibrée, de saison et de proximité. Durant la journée, un plateau composé de fruits et de galettes de riz est à disposition des enfants. La boisson principale est l'eau.

Pour les anniversaires, nous remercions les parents qui peuvent amener un gâteau afin de fêter cet événement tous ensemble. Les bonbons, chewing-gum et autres friandises ne sont pas acceptées à l'écoline lors de ces occasions ni à aucun autre moment.

Au quotidien, nous demandons aux familles de ne pas apporter de nourriture au sein de l'écoline, excepté si un enfant inscrit à la garderie du matin n'a pas eu le temps de déjeuner avant d'arriver à l'écoline.

## **RECHANGES ET ACCESSOIRES A FOURNIR**

Les familles sont priées d'apporter au moment de la rentrée les effets personnels suivants qui devraient rester à l'écoline :

- une paire de chaussons ou équivalent
- une tenue de rechange complète
- des couches si besoin

Nous conseillons également aux familles de laisser sur place à l'écoline 1 paire de bottes de pluie ainsi qu'une veste de pluie, et en saison chaude, une casquette ou chapeau, éventuellement une tenue confortable pour les activités physiques.

Chaque jour ou presque, les enfants iront passer du temps en forêt et ont tendance à salir leurs habits, nous vous prions donc de les habiller en conséquence.

Les parents sont priés de vérifier s'ils doivent rapporter des habits de rechange propres et/ou des couches si besoin.

## **OBJETS PERSONNELS**

Nous demandons aux enfants de ne pas apporter de jouets ou d'effets personnels à l'écoline, n'étant pas en mesure de surveiller totalement leur utilisation. L'écoline décline donc toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou d'accidents provoqués par ces objets (y compris les lunettes).

Nous signalons également que les colliers sont interdits pour raison de sécurité.

Si un enfant a à cœur de montrer aux autres enfants un objet particulier (souvenir de vacances, livre ou autre) à l'occasion de l'Accueil, il peut toutefois demander l'autorisation de le faire auprès de sa référente.

## **SANTE**

L'ensemble de l'équipe de l'écoline veille au bien-être physique et psychique de chaque enfant. Dans cet objectif, elle accorde une grande importance au respect des mesures d'hygiène nécessaires pour garantir la propreté de ses locaux et prévenir ainsi la propagation des maladies contagieuses, malheureusement difficiles à éviter dans les structures collectives d'accueil des enfants, et ceci indépendamment de toutes les précautions prises.

En cas d'épidémie ou de pandémie, l'équipe de l'écoline informe les familles et prend les dispositions nécessaires.

De leur côté, les familles s'engagent à annoncer toute affection contagieuse de l'enfant afin que l'équipe puisse prendre les mesures nécessaires.

Selon les règles établies par le service santé jeunesse, l'équipe de l'écoline peut refuser un enfant à l'entrée dans l'écoline ou demander aux parents de venir le chercher en cours de journée en cas de fièvre au-delà de 38.5° ou s'il présente des symptômes de maladie contagieuse ou encore si son état général se montre non compatible avec la vie en collectivité. Pour le bien-être de tous, nous exigeons un délai de 48h entre la 1<sup>ère</sup> prise d'antibiotique et le retour à l'écoline.

Après une maladie grave ou contagieuse, un certificat médical peut être exigé pour le retour de l'enfant.

+ Voir Annexe « Protocole en cas d'accidents »

## **MEDICAMENTS**

Les médicaments prescrits aux enfants sont dans la mesure du possible administrés par les parents. L'équipe de l'écoline peut administrer un traitement à un enfant selon les critères suivants :

1. Médicament prescrit par le pédiatre :

Le médicament doit porter une étiquette de la pharmacie indiquant le nom et le prénom de l'enfant, la posologie à respecter ainsi que la durée du traitement.

2. Automédication :

Le produit portera une étiquette indiquant le nom de l'enfant, la posologie, la durée du traitement ainsi que la signature des parents.

En cas de non-respect de ces 2 critères, le médicament ne pourra pas être administré.

## **APPRENTISSAGE DE LA PROPRETE**

L'écoline accueille les enfants à partir de 2 ans ½ et considère que l'enfant à cet âge-là doit avoir commencé le processus d'apprentissage de la propreté. Nous comprenons bien que le processus d'acquisition de la propreté est parfois lent et difficile et nous accompagnons les familles et les enfants. Nous discutons avec l'enfant et sa famille pour élaborer ensemble la meilleure stratégie pour le bien-être de l'enfant à l'écoline.

## **VIDEOS ET PHOTOS**

La documentation visuelle occupant une large part dans la pédagogie mise en œuvre à l'écoline, nous informons les familles que leurs enfants seront photographiés et filmés par l'équipe pédagogique et potentiellement par les enfants entre eux, ceci dans le strict cadre pédagogique (voir « Autorisations » ci-après).

## **TRANSPORTS ET SORTIES**

L'écoline propose de nombreuses activités de découverte et de plein-air qui se déroulent à l'extérieur du campus. Les familles sont rendues attentives au fait que ces sorties peuvent se faire à pieds ou en transports publics. Qu'il s'agisse de sorties sur les terrains de sport et au bord du lac à quelques mètres de l'écoline, ou de visites plus éloignées de l'écoline, l'équipe de l'écoline assure une surveillance étroite et un climat de sécurité pour les enfants. Les visites organisées sont communiquées à l'avance aux parents qui sont invités à y participer, s'ils le souhaitent et à leurs frais.

## **SECURITE**

L'équipe de l'écoline veille en permanence au bien-être physique et psychique des enfants qui lui sont confiés. Les règles du Service de Protection de la Jeunesse sont strictement respectées. Un point « Sécurité » est fixé de manière récurrente à l'ordre du jour des séances de l'équipe de l'écoline afin de garder une attention constante sur la question. Les éventuelles décisions prises à ce sujet sont évidemment communiquées aux familles.

Les portes d'accès à l'écoline doivent restées fermées en tout temps. Les enfants ont l'interdiction d'ouvrir ces portes. Nous sensibilisons les familles à l'importance de faire respecter cette règle même lorsque les enfants sont sous leur surveillance.

## **ABSENCES**

Les parents sont tenus d'informer l'écoline au plus tôt en cas d'absence de leur enfant.

Les jours d'absence pour maladie ou vacances supplémentaires ne peuvent être ni remboursés ni remplacés.

## **RESPECT DES LOCAUX**

Par souci de propreté, les chaussures ne sont pas acceptées dans les différents espaces de l'écoline, hormis dans l'espace Accueil et sur la terrasse. Les enfants sont tenus de porter une paire de chaussons, « crocs » ou ballerines à l'intérieur.

### **CALENDRIER**

L'écoline adopte le calendrier scolaire vaudois. Pendant la plupart des vacances scolaires (voir le Calendrier de l'écoline), l'écoline ne propose pas d'école, mais reste ouverte en mode Ateliers vacances, ouvertes à tous les enfants (inscrits ou non à l'écoline le reste de l'année) de 2 ½ à 9 ans.

### **FERMETURES OFFICIELLES**

L'écoline ferme les 3 premières semaines d'août, 2 semaines autour de Noël et Nouvel-An, les jours fériés officiels du canton de Vaud ainsi que le vendredi de l'Ascension.

Les parents reçoivent à chaque rentrée scolaire un courrier avec les dates de fermeture qui sont également affichées à l'entrée de l'écoline.

### **PARKING**

Les familles amenant leur enfant à l'écoline en voiture sont priées de se garer sur les places de parking « Visiteurs » en bas du bâtiment ou sur les places de parking 20 et 25, à droite de l'entrée principale du bâtiment.

Nous informons les familles qu'il est possible de venir en transports publics à l'écoline avec l'arrêt « Venoge Sud» ou « Venoge Nord » situés à quelques minutes à pieds de l'écoline.

## 4. RELATION AVEC LES FAMILLES

### OBJECTIF PRINCIPAL : LA CO-EDUCATION

L'équipe de l'écoline met tout en œuvre pour favoriser une relation de confiance avec les familles. Nous considérons que nous sommes les partenaires des familles pour accompagner leurs enfants dans leur éveil, leur croissance et leurs apprentissages. Dans cette perspective, nous favorisons un dialogue continu avec les familles qui passe non seulement par des échanges oraux au quotidien, mais également des entretiens qui permettent d'échanger nos observations sur le potentiel et les besoins de chaque enfant.

### L'EQUIPE

L'équipe de l'écoline est pluridisciplinaire et bilingue français-anglais (FR-EN).

Notre équipe répond aux normes de l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants et de la Direction générale de l'Enseignement Obligatoire. Il y a donc toujours au moins 1 adulte qualifié pour 10 enfants.

### INSCRIPTION, INFORMATIONS ET COMMUNICATION

Le présent document ainsi que les « Conditions Générales » sont remis aux parents lors de l'inscription, ils en prennent connaissance et en acceptent les modalités par leur signature du Contrat qui les lie à l'écoline.

Dans la mesure du possible, toutes les informations relatives à l'écoline sont transmises oralement et par email pratiquement chaque week-end. Les familles sont toutefois priées de prendre connaissance des informations affichées dans l'espace Accueil de l'écoline.

Les informations concernant les enfants au quotidien peuvent être transmises aux personnes accueillant les enfants. Pour toute question plus importante relative aux enfants, les parents sont priés de contacter la personne référente de leur enfant (Clare, Daria ou Elizabeth) ou directement une personne de la Direction (Marion, Clare), et ce par mail ou courrier transmis à la personne concernée par l'intermédiaire d'une personne de l'équipe.

### NEWSLETTER, BLOG

Presque chaque semaine pendant les périodes scolaires, un email contenant des informations et l'annonce des billets publiés sur le blog est envoyé aux parents.

Une newsletter générale est également envoyée environ une fois par mois.

Enfin, le blog <http://lecoline.blogspot.ch/> et la page Facebook de l'écoline <https://www.facebook.com/Lecoline> sont régulièrement actualisées avec d'autres informations d'intérêt pour les familles.

### SOIREES DES PARENTS

Une soirée d'information générale et de présentation de l'année scolaire est organisée chaque année au mois de septembre. Nous insistons sur l'importance de participer à cette soirée, même pour le 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> fois, au vu des changements qui sont introduits chaque année.

Au cours du printemps ou d'ici à la fin d'année scolaire, nous organisons des soirées d'entretiens individuels avec chaque famille pour faire le point sur l'évolution de chaque enfant.

### ATELIERS DES SAVOIRS ET DES PASSIONS

Les parents et autres membres des familles sont invités à venir partager et transmettre leurs savoirs et leurs passions auprès des enfants dans le cadre des heures d'école. Les modalités de ces rendez-vous (durée, nombre d'enfants, organisation...) sont fixées avec l'équipe pédagogique. Ex : jardinage, lecture d'histoires, cuisine et pâtisserie, projet radiophonique, jeux ou danses, etc..

Nous accueillons également volontiers les parents souhaitant proposer un atelier réservé aux adultes (équipe et/ou parents). Ex : découverte du Pilates, atelier de psycho-motricité, etc...

### FETES ET EVENEMENTS PONCTUELS

L'écoline accorde une large place aux célébrations diverses qui permettent de ponctuer l'année et d'offrir des moments de rencontre et d'échanges entre les familles de l'écoline entre elles et avec toute l'équipe. Plusieurs fêtes sont donc

proposées au cours de l'année scolaire, en tout cas une Fête en hiver et une en été. Le calendrier de ces fêtes est communiqué aux familles pendant l'année. A ces occasions, nous sommes ravis de vous montrer les travaux réalisés par les enfants et l'environnement dans lequel ils évoluent.

### **ENFANTS ET FAMILLES EN DIFFICULTE**

A l'écoline, nous savons que chaque famille et chaque enfant peut rencontrer des difficultés momentanées. Notre équipe tâchera toujours d'apporter le soutien le plus adapté à chaque situation. Pour faire face à ces différentes situations, nous comptons sur l'appui de notre pédiatre de référence et de plusieurs professionnels de l'enfance qui nous entourent.

## 5. INFORMATIONS OFFICIELLES

### RESPONSABILITE

L'écoline a la forme juridique d'une SA. Elle est soumise à la loi sur la Protection de la Jeunesse du 29 novembre 1978 et remplit les conditions qui en découlent. Elle se soumet à la surveillance régulière de l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants qui délivre l'autorisation d'exploiter, ainsi qu'à la Direction générale de l'Enseignement Obligatoire qui lui délivre également une autorisation d'exploiter.

### ASSURANCES

L'écoline est au bénéfice des assurances d'usage dans le domaine de la petite enfance. Toutefois, l'enfant doit être assuré pour les éventuels accidents ou dégâts qui pourraient avoir lieu au sein de l'institution. Si l'enfant cause des dégâts ou dommages à autrui, son assurance Responsabilité Civile devra alors fonctionner.

### COORDONNEES DES PARENTS

Les familles sont priées de communiquer tout changement de coordonnées à l'équipe de l'écoline qui sera ainsi en mesure de joindre à tout moment les parents. En outre, nous invitons les parents à nous communiquer également tout changement de situation familiale qui peut avoir un impact sur l'enfant de manière à ce que nous puissions l'accompagner au mieux dans les périodes de transition.

### AUTORISATIONS

**IMAGE.** Par l'inscription de leur enfant à l'écoline, les parents autorisent l'équipe de l'écoline à prendre des photos et vidéos qui seront soit affichées dans les espaces de l'écoline ou publiées sur le site internet de l'écoline. Ces photos et vidéos seront publiées dans le respect total de la dignité de l'enfant et sans que l'enfant ne soit d'une quelconque manière identifiable (aucune mention du nom de l'enfant). Les parents acceptent tacitement ces dispositions concernant la diffusion d'images de leur enfant. Dans le cas contraire, ils doivent le faire savoir en faisant parvenir un courrier à la Direction.

**SORTIES.** Par l'inscription de leur enfant à l'écoline, les parents autorisent l'équipe de l'écoline à effectuer des sorties à pieds, en transport public ou tout autre moyen de transport sécurisé. Hormis les sorties dans la nature environnante du campus de l'écoline, la plupart des autres sorties feront l'objet d'une information au préalable aux familles.

### RESPECT DE LA CHARTE ET SANCTIONS

Par l'inscription de leur enfant à l'écoline, les parents reconnaissent avoir pris connaissance de la présente Charte et s'engagent à en respecter tous les termes. En cas de non-respect des dispositions et règles inscrites dans ce document, et si le dialogue construit avec les familles concernées ne devait pas porter ses fruits, la Direction de l'écoline se réserve le droit de rompre le contrat après 3 avertissements écrits.

### EVOLUTION DE LA CHARTE

La présente Charte peut être modifiée en tout temps par la Direction de l'écoline, qui en avertit alors formellement les familles.

Lausanne, le 28 juillet 2015

La Direction de l'écoline

## ANNEXE

# CONSIGNES EN CAS D'INCIDENTS ET D'ACCIDENTS SURVENANT PENDANT LE TEMPS D'ACCUEIL A L'ECOLINE

*Document à l'intention des parents*

→ **Trois cas de figure peuvent se présenter :**

- 1. Les petits bobos du quotidien** (incidents) qui sont traités à l'écoline, et qui vous sont retransmis lorsque vous venez chercher votre enfant en fin de journée : faits survenus et soins donnés par l'équipe éducative.
- 2. Les accidents sérieux qui surviennent à la maison** tels que par exemple : brûlure, chute, foulure, etc... sont à communiquer à l'équipe éducative afin que celle-ci puisse être à même de surveiller d'éventuels effets secondaires et administrer un éventuel traitement prescrit par le médecin.
- 3. Les accidents sérieux survenant à l'écoline**, voir procédure ci-dessous.

→ **Procédure en cas d'accident sérieux survenant à l'écoline :**

**A. Soit l'un des parents peut venir rapidement**

Dans ce cas, c'est lui qui accompagne son enfant à l'hôpital, ou chez son pédiatre. L'éducatrice ou enseignante explique très clairement la situation, elle propose aussi au parent que l'hôpital (ou le pédiatre) téléphone à l'écoline si les médecins ont besoin de précisions. Sur demande du parent, l'écoline peut faire appel à un taxi.

Suite à la visite à l'hôpital par le parent, l'écoline se renseigne auprès du parent pour savoir ce qui s'est passé et quel est le diagnostic.

**B. Si les parents sont injoignables ou ne peuvent venir rapidement**

Dans ce cas, l'éducatrice ou enseignante prend l'initiative de téléphoner au pédiatre de garde au 0848 133 133, ou au pédiatre de l'enfant ou au pédiatre de l'écoline ou encore d'emmener elle-même l'enfant à l'hôpital de l'enfance à Lausanne.

*Selon la gravité de l'accident*, elle s'y rendra en taxi ou en ambulance.

Elle continue à essayer de joindre les parents qui rejoindront leur enfant le plus vite possible.

→ Les frais médicaux (transport en ambulance et frais de soins, traitement, etc.) qui en résultent sont à la charge des parents.

Pour votre information, notre école a un pédiatre/conseiller externe pour toute question relative à la santé des enfants, il s'agit du Dr Carole Parel, à Préverenges.